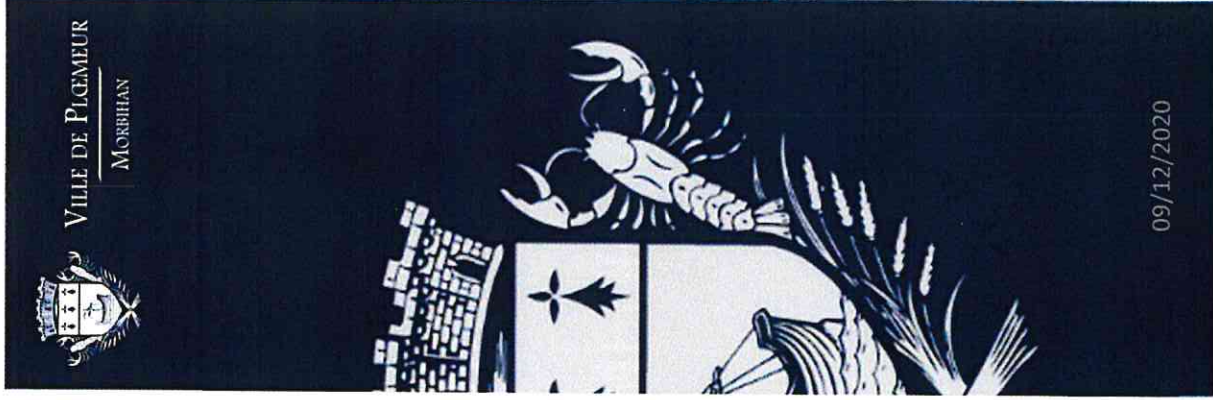




Envoyé en préfecture le 06/01/2021

Reçu en préfecture le 06/01/2021

Affiché le - 7 JAN. 2021

ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

LE BUDGET PREVISIONNEL 2021

Rapport de présentation

VILLE DE PLOEMEUR (budget principal et annexes)

Conseil Municipal du 15 décembre 2020



Les obligations légal du vote du budget primitif

09/12/2020

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle doit être mise en ligne sur le site internet de la Ville à compter de l'adoption des délibérations auxquelles elles se rapportent.

COMPRENDRE LE BUDGET

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile. Il doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril.

Le maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux. Le conseil municipal quant à lui vote le budget

Le budget communal est divisé en 2 parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité.
- à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne application des procédures comptables.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, des ressources humaines et des projets d'investissement futurs. Son objectif est de présenter en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'est tenu le 17 novembre 2020.

Le budget primitif : c'est le premier acte budgétaire de l'année, il prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.

Les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux besoins en cours d'année.

Le compte administratif : il constitue l'arrêté des comptes de la Ville et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte de gestion : il s'agit de la comptabilité du trésorier. L'arrêté des comptes de la ville officialisé par le vote du compte administratif doit être conforme à l'arrêté au compte de gestion.

FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations qui concernent l'exploitation, autrement dit, la gestion courante des services.

On y retrouve principalement :

- en dépenses, les charges de personnel, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées aux associations...
- en recettes, les ressources fiscales, les dotations versées par l'État...

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la Ville.

Elle concerne essentiellement :

- en dépenses, les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette...
- en recettes, l'autofinancement c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts...

BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en équilibre. Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service.

La ville dispose au 1^{er} janvier 2021 d'un :

- budget d'aménagement de la zone de Kerdroual qui retrace les dépenses et recettes pour l'aménagement de la zone d'activité
- budget de la restauration municipale qui a vocation à enregistrer les dépenses et recettes de la cuisine centrale. Celle-ci produit chaque jour les repas pour les écoles, les EHPA/EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non) et le portage de repas à domicile.



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE 2021-2026

LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA VILLE

Les incertitudes du contexte sanitaire en France et le manque de visibilité financière à court et moyen terme au niveau national justifient que la collectivité poursuive en 2021 et les années suivantes la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en améliorant le service public offert à la population

Objectif 1 : Contenir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement au niveau de l'évolution des recettes de fonctionnement.

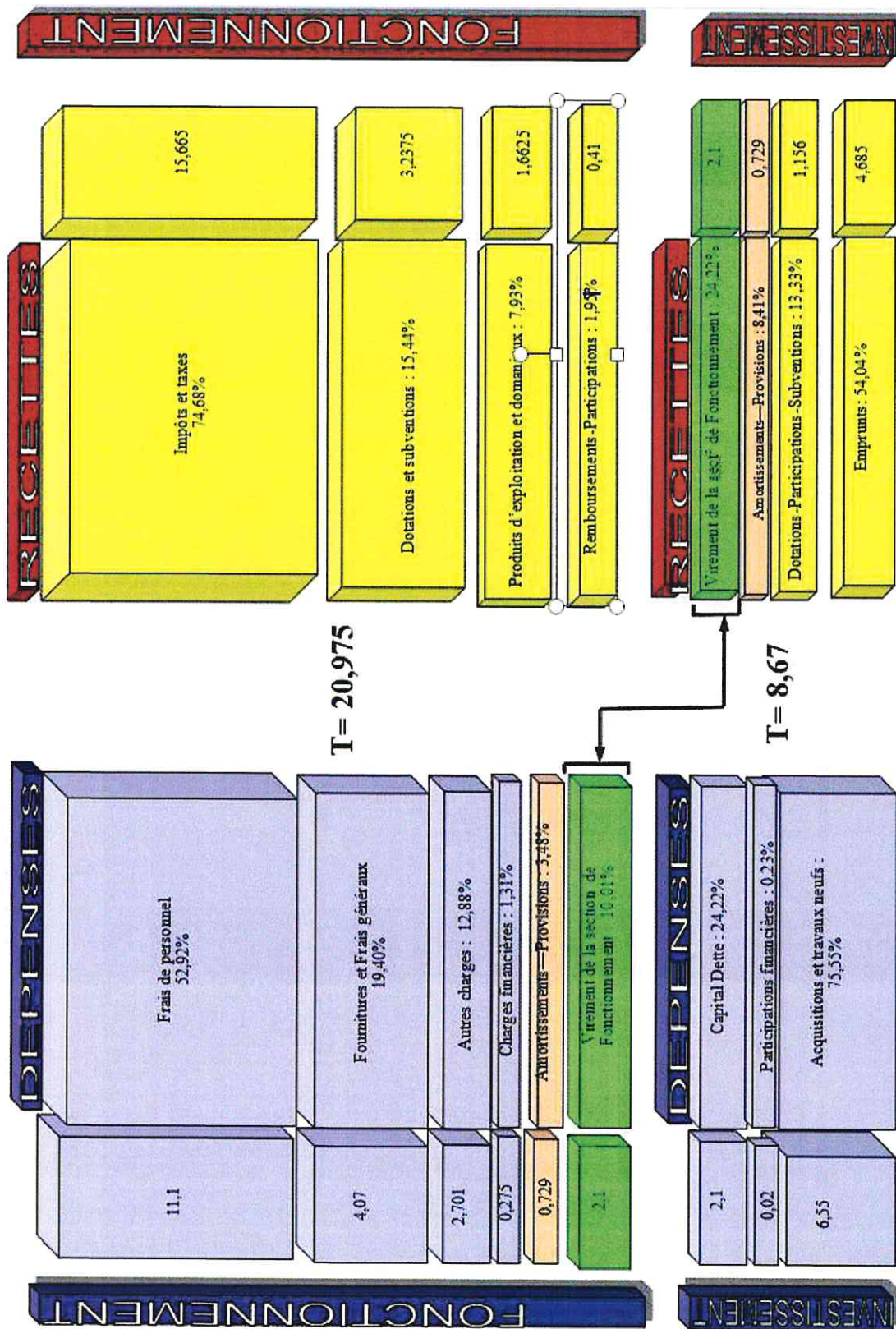
Objectif 2 : Poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services.

Objectifs 3 : Assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins et moyens.

Objectif 4 : Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà des standards acceptés.

Objectif 5 : Ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

LA STRUCTURE DU BUDGET 2021 (en M€)





VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Un budget marqué par la réforme de la Taxe d'habitation

Poursuite de la réforme de
la fiscalité locale avec la
suppression du premier 1/3
de taxe d'habitation (30 %)
pour les 20 % de
contribuables les plus aisés
à compter de 2021 (2,4
Md€),

Transfert de la Taxe
Foncière sur les Propriétés
Bâties (TFPB) des
départements aux
communes et d'une fraction
de TVA aux départements
et EPCI pour compenser la
perte de TH au 01/01/2021,

09/12/2020

FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Une dynamique portée par l'évolution des bases fiscales sans hausse des taux d'imposition
et par les droits de mutation

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2020	Evolution (en %)
70	PRODUITS DE SERVICES...	1 254 500,00 €	1 274 000,00 €	-1,53%
73	IMPOTS ET TAXES	15 665 000,00 €	14 910 000,00 €	5,06%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 237 500,00 €	3 640 000,00 €	-11,06%
13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL	410 000,00 €	410 000,00 €	0,00%
75-77	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	408 000,00 €	416 000,00 €	-1,92%
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	20 975 000,00 €	20 650 000,00 €	1,57%
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS ORDRE+CESSIONS	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES	20 975 000,00 €	20 650 000,00 €	

Les recettes inscrites au chapitre 014 « remboursements de charges de personnel » (remboursements de l'assurance maladie pour les agents contractuels, de l'assurance statutaire pour les fonctionnaires (maternité, décès, maladie...), du Centre de gestion pour les décharges syndicales) sont ajustées au niveau des réalisations prévisionnelles 2020 à 410 K€

Le produit prévisionnel des **impôts directs locaux** (chapitre 73), évalué à la hausse à 13 800 K€ en attente de la notification des bases d'imposition, comprend l'actualisation des valeurs locatives (+1%) et l'évolution physique des bases (nouveaux locaux ou modification des locaux existants) fixée à +0,6% pour la TH et +1% pour la TF. Par ailleurs, conformément aux orientations budgétaires, les taux d'imposition resteront inchangés en 2021.

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021



Des concours
financiers de l'Etat
stables

Des produits des
services publics en
légère contraction et
représentant moins
de 7% des recettes

09/12/2020

FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Une dynamique portée par l'évolution des bases fiscales et les droits de mutation

➡ **Les autres recettes fiscales** : le montant du FPIC (fonds de péréquation communale et intercommunal) institué en 2012 sera à nouveau stable à 285 K€ en 2021 tout comme la taxe sur l'électricité à 360 K€; les droits de mutation (950 K€) sont réévalués en raison de la dynamique constatée depuis 2015.

➡ **Les concours financiers de l'Etat** (dotations et compensations fiscales – chapitre 74) seront impactés par la réforme de la TH avec la suppression de la compensation au titre des exonérations de TH (410 K€ en 2020). La dotation forfaitaire est stable à 2.500 K€ et la Dotation Nationale de Péréquation diminue légèrement en 2021 à 435 K€ contre 450 K€ en 2020

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire (DF)	2 502	2 498	2 494	2 495	2 496	2 496	2 496
dont DNP	438	432	429	430	429	429	428
= DGF (A)	2 939	2 931	2 923	2 925	2 925	2 925	2 924
+ FPIC	296	287	278	270	262	255	247
= Fonds de péréquation (B)	296	287	278	270	262	255	247



➡ **Les recettes provenant de la location du patrimoine de la collectivité** (dont les bâtiments économiques) sont estimés à 330 €.

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021



VILLE DE PLOEMEUR
MORRIHAN

Structure des
recettes de
fonctionnement
entre 2014 et 2021

Envoyé en préfecture le 06/01/2021

Reçu en préfecture le 06/01/2021

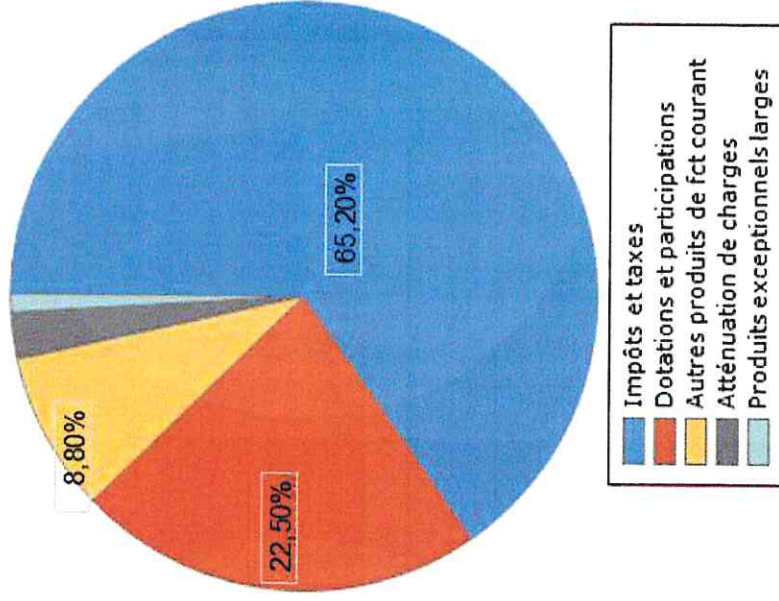
Affiché le - 7 JAN. 2021

ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

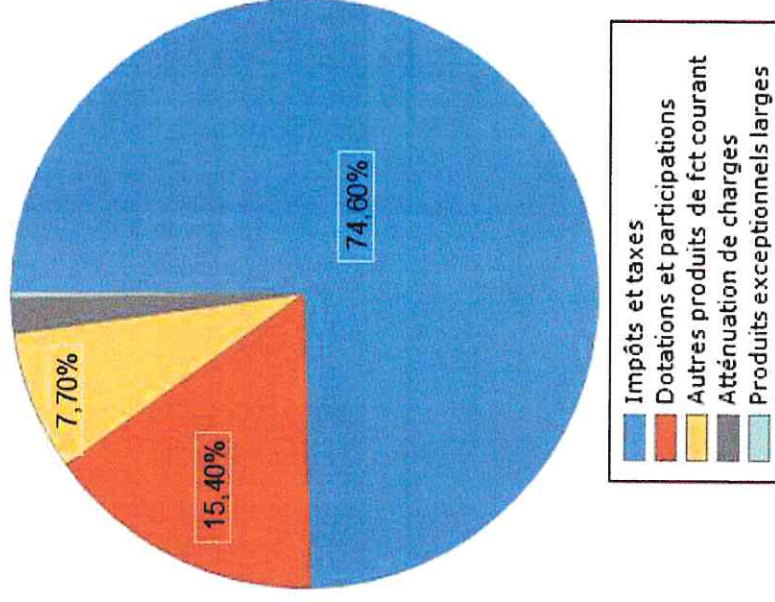
FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Une dynamique portée par l'évolution des bases fiscales et les droits de mutation

Structure des produits de fct 2014



Structure des produits de fct 2021



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021



Maitrise des charges
générales de
Fonctionnement à
+0,49%

Stabilité de la
masse salariale

Maintien d'une
politique d'action
sociale forte du
CCAS par le
versement d'une
subvention de
1.500 K€ en 2021

FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses maîtrisées et un autofinancement à nouveau en hausse

Chap.	DEPENSES	BP 2021	BP 2020	Evolution (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 070 000,00 €	4 050 000,00 €	0,49%
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 100 000,00 €	11 100 000,00 €	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 498 000,00 €	2 504 000,00 €	-0,24%
66	CHARGES FINANCIERES	275 000,00 €	360 000,00 €	-23,61%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	183 000,00 €	186 000,00 €	-1,61%
68	PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS	20 000,00 €	0,00 €	ns
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	18 146 000,00 €	18 200 000,00 €	-0,30%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	729 000,00 €	700 000,00 €	
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	2 100 000,00 €	1 750 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES	20 975 000,00 €	20 650 000,00 €	

Chapitre 011 : charges à caractère générale : +20 K€/ BP 2020

- **Article 6042 - achat de prestations de services** : suppression des crédits inscrits en 2020 pour la formalisation d'un projet d'administration (-40 K€)
- **Article 6065 - Livres, disques, CD** : transfert en 2021 des crédits d'acquisition de livres pour la constitution du fonds documentaire de l'investissement en fonctionnement : +60 K€ en 2021
- **Article 6067 - Fournitures scolaires** : modification des articles comptables pour la prise en charges des dépenses de fournitures scolaires dans les écoles (+40 K€ transférés du 6574 au 6067)



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Des charges à caractère générale quasiment inchangées à 4.070 K€ marquées par :

Des réajustements de comptes

Des crédits d'équipements dans le cadre de la crise sanitaire

09/12/2020

FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses maîtrisées et un autofinancement à nouveau en hausse



Ajustement des budgets eau - article 61611 - (+10 K€) et Electricité - article 60612 - (+15 K€) aux réalisations antérieures et de estimées de 2020.

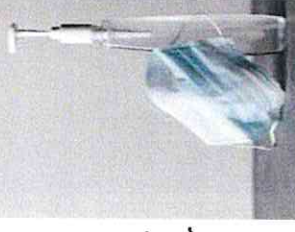


Article 60636 - Fournitures de vêtement : +15 K€ lié au renouvellement des parkas des agents de la DST



Article 611 – Contrat de prestations de services : baisse de 140 K€ liée au transfert des crédits de l'article 615232 - entretien de voies et réseaux - et ajustement par rapport aux réalisations antérieures,

Article 6068 - Fournitures diverses : abondement des crédits de 20 K€ pour les dépenses effectuées dans le cadre de la crise sanitaire (masques, gel...) + crédits complémentaires pour les archives (boîtes d'archives) et pour le projet de jumelage jeunesse. Augmentation globale de 35 K€



Article 6135 - Location immobilière : +35 K€ lié au transfert de l'article 6156 (maintenance de copieurs)

Article 60632 – Fournitures de petits équipements : abondement de 60 K€ en 2021/2020 suite au transfert de crédits de l'article 61551 – entretien de véhicules - correspondant aux fournitures pour l'entretien des véhicules,

Article 61551 - Entretien de véhicules : -70 K€ lié au transfert des fournitures de réparation de véhicules en 60632 et ajustement par rapport aux réalisations antérieures

Article 615232 - Entretien de voies et réseaux : + 95 K€ lié au transfert de l'article 611



Location Photocopieur



VILLE DE PLOMEUR
MORBIHAN

Des charges de personnel stables pour la seconde année consécutive

Marquée par la définition des lignes directrices de gestion RH et l'harmonisation du temps de travail

Des charges financières en forte baisse liées à la non réalisation d'emprunt en 2020

Une hausse de 40 K€ de la subvention versée au CCAS

09/12/2020

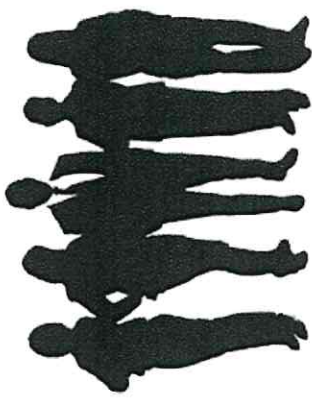
FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses maîtrisées et un autofinancement à nouveau en hausse

Chapitre 012 - Charges de personnel : stabilité des inscriptions par rapport à 2020 à 11,1 M€.

A noter cependant les évolutions suivantes :

- Poursuite de la mise en œuvre de la PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) estimée : 60 K€
- GVT estimé à 35 K€
- Intégration d'une provision pour prime de précarité
- Recrutement d'un conseiller en prévention



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : -6 K€

- Article 6531 : diminution de l'enveloppe des crédits alloués au maire et adjoints (-30 K€) pour s'ajuster aux réalisations antérieures,
- Article 65736 : +40 K€ de subvention d'équilibre au CCAS
- Article 6574 : diminution de l'enveloppe liée au transfert de 25 K€ article 6067 pour les fournitures scolaires

Chapitre 66 – Charges financières : Diminution de 85K€ des intérêts de la dette

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : stabilité des crédits

Chapitre 68 : constitution d'une provision complémentaire de 20 K€ pour risques et charges



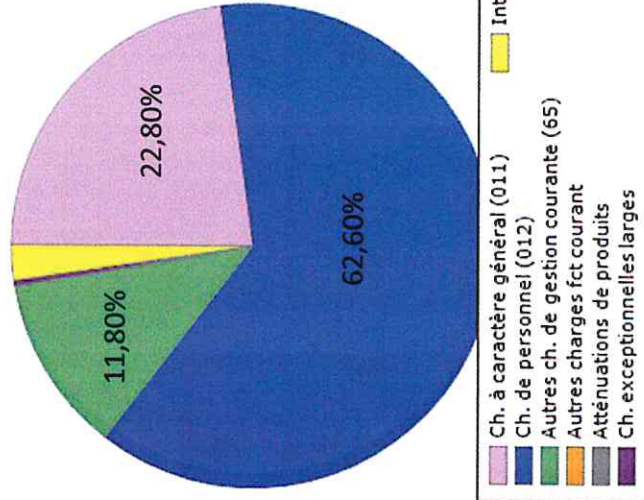
Structure entre
 2014 et 2021
 marquée par une
 grande stabilité des
 dépenses de
 fonctionnement
 entre 2014 et 2021

09/12/2020

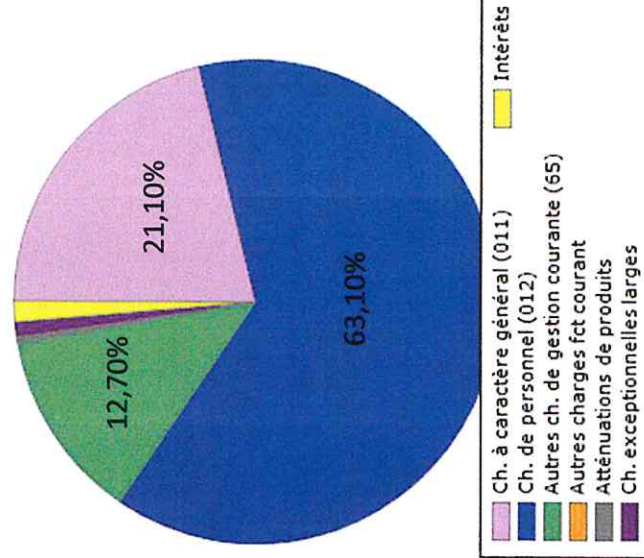
FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses maîtrisées et un autofinancement à nouveau en hausse

Structure des charges de fct 2014



Structure des charges de fct 2021





Avec une baisse des dépenses de fonctionnement de 54 K€ (-25 K€ avec les opérations d'ordre) et une hausse de 325 K€ des recettes, l'autofinancement estimé en 2021 s'accroît de 350 K€ à 2.100 K€.

FONCTIONNEMENT / AUTOFINANCEMENT

TOUT EN MAINTENANT LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX, LE BUDGET 2021 SE CARACTERISE PAR UNE MAITRISE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET UNE FORTE HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT

Recettes de fonctionnement : +1,57%

Dépenses de fonctionnement : -0,30%

Autofinancement dégagé de 2 100 K€ en 2021 (1 750 K€ en 2020)



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

18 Emprunt

Encours de dettes
au 01/01/2021

15.276.082 €

92,37% sécurisée

Taux moyen : 1,77%

Durée de vie
résiduelle
9 ans et 5 mois

Ligne de trésorerie
2 M€

09/12/2020

LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

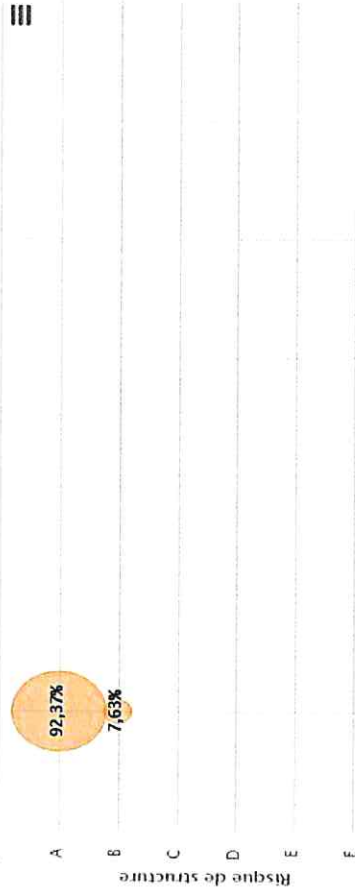
→ UNE DETTE ET UNE TRESORERIE SAINES POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS

Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	13 077 151 €	85,61%	1,67%
Variable	1 033 333 €	6,76%	0,11%
Barrière	1 165 597 €	7,63%	4,42%
Ensemble des risques	15 276 082 €	100,00%	1,77%

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	3 664 667 €	23,99%
ARKEA	3 578 000 €	23,42%
CAISSE D'EPARGNE	3 244 318 €	21,24%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 700 024 €	11,13%
SOCIETE GENERALE	1 165 597 €	7,63%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	933 333 €	6,11%
DEXIA CL	614 751 €	4,02%
Autres prêteurs	375 392 €	2,46%
Ensemble des prêteurs	15 276 082 €	100,00%

Dettes classées en A1 : 14.110.484 €
(17 contrats soit 92,37 % de l'encours)

Dettes classées en B1 : 1.165.598 €
(1 contrat soit 7,63 % de l'encours)

EMEURE 2021



Encours de dettes
au 01/01/2021

15.276.082 €

09/12/2020

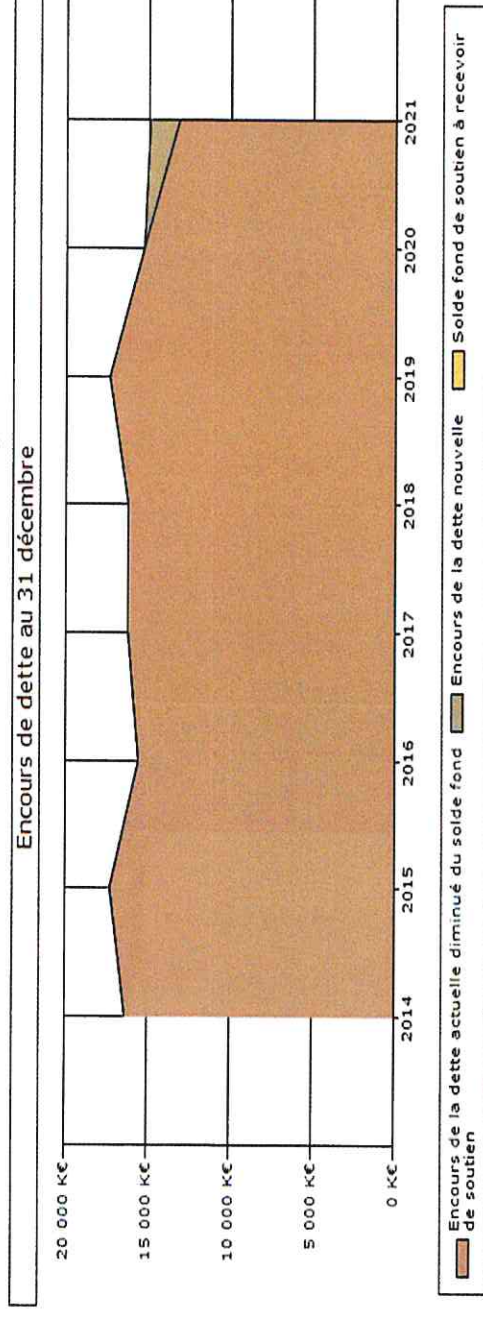
LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

Encours de la dette de la ville et des budgets annexes :

15 276 K€ (824 € par habitants) au 01/01/2021

17 342 K€ (932 € par habitants) au 01/01/2020



Annuité de la dette de la ville et des budgets annexes :

2 166 K€ (126 €/habitants) au 01/01/2021

2 335 K€ (125 €/habitants) au 01/01/2020



VILLE DE PLOEMEUR
MORRIHAN

Maintien d'un ratio
d'endettement < à
7 ans

Optimisation de la
dette et maintien
d'une structure
majoritairement à
taux fixe

Ajustement du
volume d'emprunt
contracté en
fonctions des
besoins de
financement

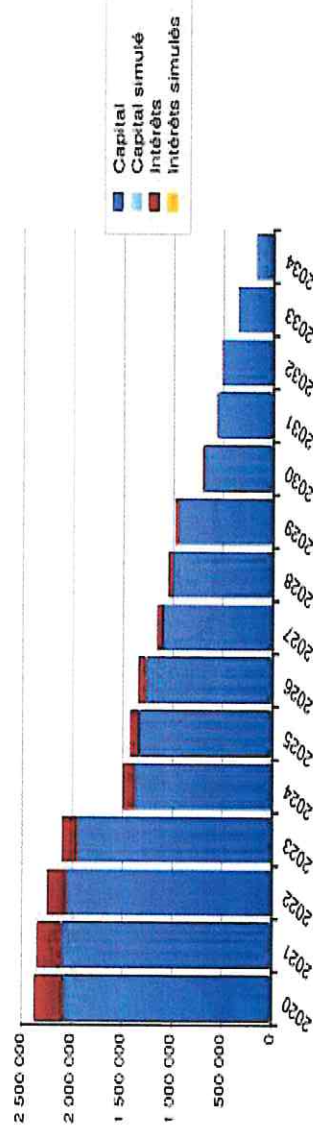
09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021
Reçu en préfecture le 06/01/2021
Affiché le **- 7 JAN. 2021**
ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

LA DETTE ET LA TRESORERIE

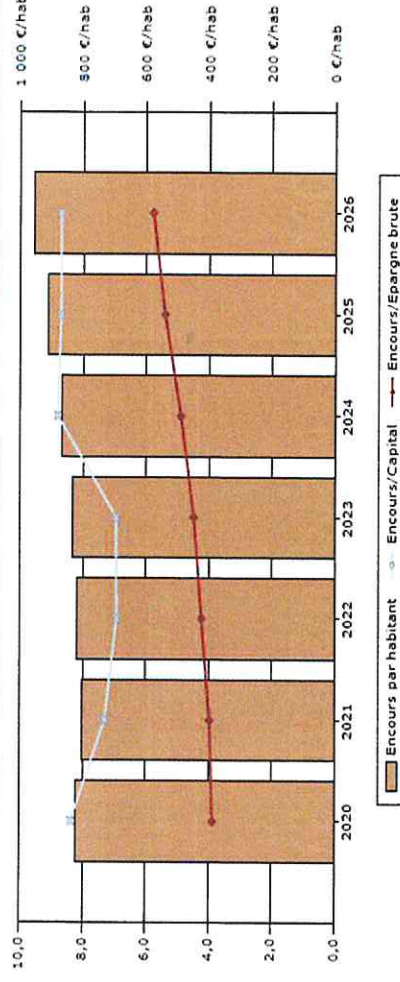
Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

Flux de remboursement



Arrivée à échéance
d'emprunts en 2024

Ratios de dette



Augmentation de
l'encours de dette
mais maintien d'une
soutenabilité de la
dette < 7 ans

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

6,485 Millions d'euros
d'investissement en
2021

Réparties entre

2,06 M€ de dépenses
récurrentes (matériel,
travaux
d'aménagement de
voirie...)

4,425 M€ de nouvelles
dépenses (Cuisine
centrale, Plaine O²,
aménagement quartier
St Mathurin, CAT...)

09/12/2020

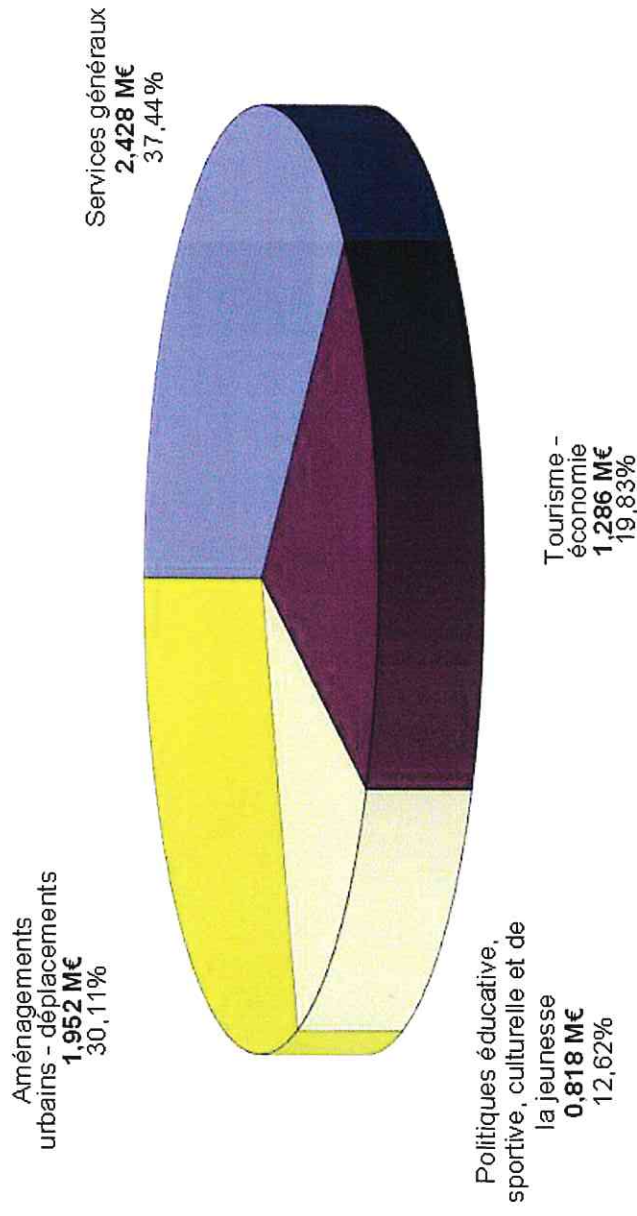
INVESTISSEMENT 2021

Un haut niveau de dépenses d'équipement

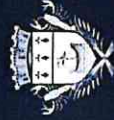
BUDGET PRIMITIF 2021

REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Montant : **6,485 M€**
(hors capital dette)



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Présentation en 2021
d'un Plan Pluriannuel
d'Investissement (PPI)

Un projet
politique articulé
autour des défis
majeurs tels que
l'urgence
climatique, la
place de la nature
en ville, la
construction de
logements
diversifiés,
l'avenir du cœur
de ville, ...

09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021
Reçu en préfecture le 06/01/2021
Affiché le
- 7 JAN. 2021
ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT DU MANDAT

PLOEMEUR 2030 et la requalification urbaine du centre-ville en vue de dessiner une ville plus attractive, qui affirmera particulièrement sa vocation d'habitat tout en favorisant en son cœur le développement d'une offre commerciale diversifiée répondant aux besoins de tous



Crédit photo Clément Le Calvé

Construction de la **NOUVELLE CUISINE CENTRALE** à Kerdroual à proximité de la future **chaudière bois** et dans la continuité du projet du Pôle Municipal de Kerdroual pour un montant total estimé à 3,3 M€

ROB VILLE DE PLOEMEUR 2021



Crédit photo Maxime Falcone

CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

La mise en œuvre du programme pluri-annuel d'équipements (PPI), outil au service de la stratégie touristique de la commune (*Fort Bloqué, Kerroch...*) et des investissements des projets de la ville



Crédit photo Freejrik



VILLE DE PLOEMEUR
MORBHAN

2,42 Millions d'euros
d'investissement en
2021

Dont 1,65 M€ pour la
première phase de
construction de la
cuisine centrale

09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021
Reçu en préfecture le 06/01/2021
Affiché le
- 7 JAN. 2021
ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

INVESTISSEMENT 2021 SERVICES GENERAUX



Logiciels et matériels informatiques (renouvellement du parc informatique, logiciel métier STM, gestion des cimetières, étude refonte site internet...) : 107 K€



Renouvellement de véhicules, d'engins, de matériel et de mobilier pour les services : 220 K€

Matériel pour la vie associative (stand, caisson...) : 6 K€



Construction de
la nouvelle cuisine
centrale (tranche 1) :
1.650 K€

Travaux de gros entretien des
bâtiments communaux : 435 K€
(mises aux normes accessibilité, gros
entretien de bâtiments, signalétiques,
travaux d'économie d'énergie,
réfection toiture AMEC SPIE, ...)

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021

18



VILLE DE PLOMEUR
MORBIHAN

0,81 Millions d'euros
d'investissement en
2021 dans
l'Education, la
Culture, la Jeunesse
et le Sport

09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021
Reçu en préfecture le 06/01/2021
Affiché le **- 7 JAN. 2021**
ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

INVESTISSEMENT 2021 EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORTS



Gros travaux sur les cloches de l'église (22 K€),
remplacement résille dégradée à l'espace culturel (15 K€),
développement des LEDS à Océanis, acquisition de
matériel de musique, de scènes... et poursuite du
programme de restauration des archives communales

Réfection du sol au 1^{er} étage à l'école Pagnol (78 K€),
poursuite du programme de déploiement des LEDS dans les
écoles (45 K€), remplacement des menuiseries à l'école
Lomenier-Kerroch, acquisition d'une autolaveuse (10 K€)
pour les écoles



Poursuite de l'aménagement de la plaine Oxygène avec une
aire de crossfit, sanitaires skate parc...(285 K€), poursuite des
investissements à Océanis dans le cadre du CREM (185 K€),
renouvellement du parc de matériel sportif, d'autolaveuses,
...

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOMEUR 2021

19



VILLE DE PLOUMNEUX
MORBIHAN

1,95 Millions d'euros
d'investissement en
2021 dans les
aménagement
urbains

09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021
Reçu en préfecture le 06/01/2021
Affiché le - 7 JAN. 2021
ID : 056-215601626-20201215-D620201210-AU

INVESTISSEMENT 2021 AMENAGEMENTS URBAINS - FONCIERS

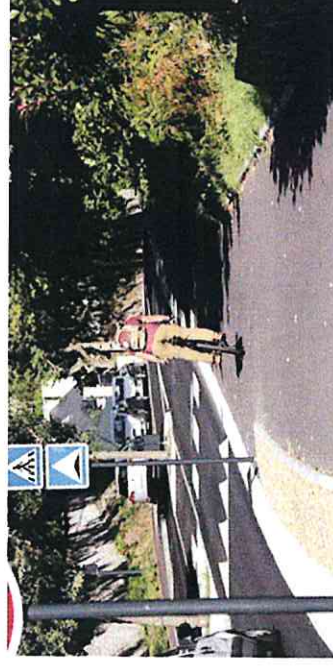
Etudes topographiques... : 80 000 €

Schéma directeur immobilier : 48 000 €

Entretien de la voirie et éclairage public : 865 K€
(gros entretien curatif de la voirie, réseau défense incendie,
géodétection des réseaux...)

Amélioration des déplacements : 300 K€

Accès quartier St Mathurin : 160 K€



Espaces publics/environnement :

Aménagement et rénovation des
espaces publics, entretien des chemins
de randonnée, plantations... : 208 K€,
Etudes/actions label apicité, plantation
forêt... : 65 K€



Réserves foncières : 25 K€ (élargissement de voies)

Participation financière aux opérateurs de logements
sociaux de 50 K€

Ports: travaux de gros entretien et étude sanitaire des
eaux de baignade : 20 K€



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOUMNEUX 2021



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

1,2 Millions d'euros
d'investissement en
2021 dans les
aménagement
touristiques du
contrat d'attractivité
touristique

09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021
Reçu en préfecture le 06/01/2021
Affiché le **- 7 JAN. 2021**
ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

INVESTISSEMENT 2021 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Aménagement des espaces publics :
FORT BLOQUE et KERROCH avec la
rénovation de la place Kermabon : 880 K€



Itinérance douce cyclable Kerjoel –
Saint Mathurin // Le Divit et Soye :
200 K€



Etude sur le devenir de la
carrière de kerbrien: 24 K€



Signalétique et jalonnement touristique,
sécurisation et équipement des chemins
existants, valorisation du patrimoine





Maintien d'un bon
niveau d'épargne
nette

Recherche de
subventions auprès
des partenaires

Rationalisation du
patrimoine
immobilier

09/12/2020

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – RECETTES UN FINANCEMENT ASSURE PAR UNE AMELIORATION DE L'AUTOFINANCEMENT

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 990 K€ en 2021 et se décompose en :

- 540 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- 450 K€ de taxe d'aménagement (TA)

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 166 K€

Les subventions d'équipement proviennent de l'Etat (sécurisation des écoles), du Département du Morbihan (CAT), de Lorient Agglomération (voie vélos jonction Lorient-Ploemeur) et des amendes de police

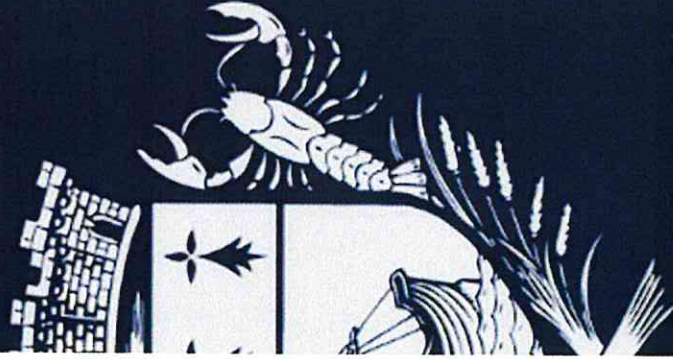
Chapitre 16 : L'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre comptable du budget 2021 s'élève à 4.685 K€

Chapitre 28 : Les dotations aux amortissements et divers : 729 K€

Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 2.100 K€ en 2021 contre 1.750 K€ en 2020



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN



09/12/2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2021

Reçu en préfecture le 06/01/2021

Affiché le

- 7 JAN. 2021

ID : 056-215601626-20201215-DB20201210-AU

LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE



Cuisine centrale



Zac de Kerdroual

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021

23



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Budget annexe de la cuisine

Démarrage du
projet de
construction
d'une nouvelle
unité de
production de
3,3 M€

Budget annexes lotissement Kerdroual

Clôture du
budget
envisagé en
2021

09/12/2020

LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

Budget de la cuisine centrale

Le budget de fonctionnement s'appuiera sur les engagements et les valeurs qui caractérisent la cuisine centrale à savoir :

- Favoriser le manger local et bio, gage d'un développement de l'économie locale et d'une restauration durable
- Privilégier les produits de qualité et de saison pour la saveur des plats cuisinés comme à la maison
- S'engager vers une éco-restauration,
- Garantir la sécurité alimentaire.

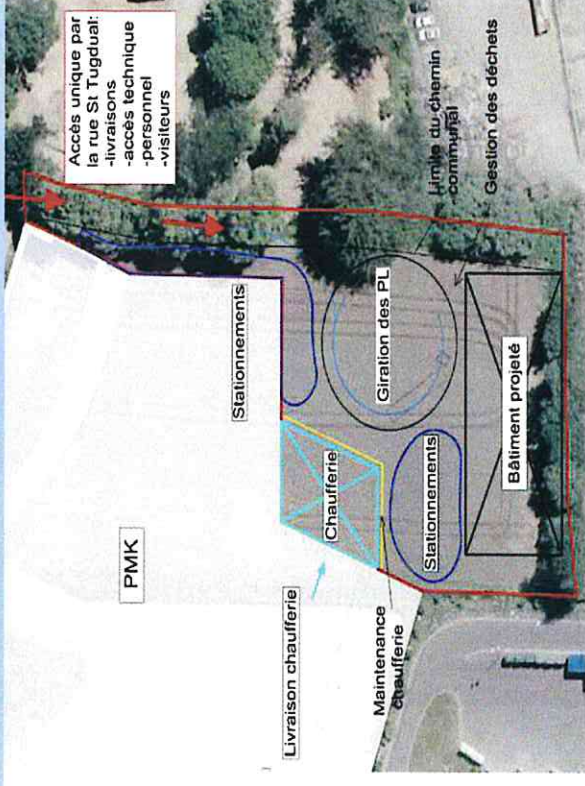
Les dépenses réelles de Fonctionnement sont stables à 1.470.000 € malgré la hausse des fournitures alimentaires nécessaires à la fabrication des repas (+11 K€ par rapport à 2020) et de la masse salariale (GVT, assurance statutaire, remplacement d'agents...).

Les recettes de vente de repas sont attendues également stables en 2021 et permettent l'équilibre du budget sans inscrire de subvention du budget principal.

Les investissements prévus en 2021 s'élèvent à 50 K€ € et concernent le renouvellement du matériel de cuisine. Leur financement est assuré uniquement par les dotations aux amortissements (40 K€).

La dette : aucune dette n'a été contractée pour ce budget

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2021



Budget lotissement de Kerdroual

- Le budget 2021 sera ajusté en fonction des réalisations constatées en 2020 avec maintien d'une subvention d'équilibre estimée à 150 K€